CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre	13 Octobre
5 Février	28 Décembre
20 Avril	13 Mars
5 Juillet	28 Mai
20 Septembre	13 Août

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre	28 Octobre
20 Février	13 Janvier
5 Mai	28 Mars
20 Juillet	13 Juin
5 Octobre	28 Août

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre	13 Novembre
5 Mars	28 Janvier
20 Mai	13 Avril
5 Août	28 Juin
20 Octobre	13 Décembre

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier	28 Novembre
20 Mars	13 Février
5 Juin	28 Avril
20 Août	13 Juillet
5 Novembre	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier	13 Décembre
5 Avril	28 Février
20 Juin	13 Mai
5 Septembre	28 Juillet
20 Novembre	13 Octobre

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR LOUISVILLE.
Ligne du Mississipi et de l'Ohio.

Le bateau à vapeur fin marcheur **HOMER**, capt. Gay, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
22 fév rue de la Nelle.-Levée, No. 15.

POUR NEW-YORK—Paquebot du 20 Février—(Ligne entre la Louisiane et New-York) Le navire **HUNTSVILLE**, capit. Stoddard, ayant été forcément détenu, partira demain, mardi, 26 du courant, à 5 heures après-midi, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à
26 fév FOSTER & HUTTON.

POUR NEW-YORK—(Paquebot du 5 Mars.) Le navire **LOUISVILLE**, capitaine Price, est maintenant prêt à prendre un chargement, et partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place publique, ou à
26 fév FOSTER & HUTTON.

POUR MARSEILLE.
Le navire fin voilier **EDOUARD**, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
22 fév rue Royale, No. 103.

A FRETER OU A LOUER.
Le brick **DR. FRANKLIN**, capit. Chase, fin voilier doublé et chevillé en cuivre de 170 tonneaux, contenant 1500 barils sera prêt à charger en peu de jours. S'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à
19 fév THOMSON & GRANT.

POUR TAMPICO.
La belle goélette fine voilière **LAFAYETTE**, capitain Williams, qui a la plus grande partie de son chargement allant à bord, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron, ou à
21 fév J. DUFART, rue Royale, No. 100.

POUR LA MOBILE.
La goélette de la ligne des packets **LOUISIANA**, capitaine A. Smith, est prêt à recevoir du fret. Pour passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
15 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A FRETER—Le brick neuf fin voilier **GRACCHUS**, doublé en cuivre, capitaine Snow, du port de 1,500 barils et en bon état pour entreprendre un voyage. S'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à
HARRISSON, BROWN et Co.
15 fév. Rue Royale, No. 117.

A FRETER—La goélette neuve **SANTA-ANNA**, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fooks, du port de 98 ton. ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à
15 fév. HARRISSON, BROWN et Co.

POUR LA MOBILE.
La goélette **SARAH**, capitaine Stark, est prêt à recevoir du fret en face les magasins Bleus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez
TOURNE & BECKWITH,
14 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LE HAVRE.
Le brick tout neuf et fin voilier **GEORGE GARDNER**, capitaine Hartford, ayant engagé la majeure partie de son chargement, fera voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC, ou
12 féb HARRISON, BROWN & CO.

POUR BOSTON.
Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre **JOHN A. ROBB**, capitaine Bennett, partira immédiatement et est prêt à aller prendre un chargement à la côte. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à
HARRISON, BROWN & CO,
23 janv rue Royale, No. 117.

POUR BOSTON.
Le brick **A. J. AVIS**, capitaine Thompson, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. S'adresser à
23 janv LINCOLN & GREEN.

A VENDRE—La goélette pilot-boat **EAGLE**, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1829, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'adresser au capit. Etchberger, à bord, ou
HARRISON, BROWN & CO.
5 fév. Rue Royale, No. 117.

POUR NANTES.
Le brick **ROMULUS**, capitaine Maran, partira le 12 du courant. S'adresser à bord ou à
4 fév J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe **CHS. HENRY** cap Wellen, est maintenant prêt à recevoir un chargement. S'adresser à
LINCOLN & GREEN.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement imprimée.
S. S. SYLVESTER,
rue du Camp, No. 11

AVIS.
HOTEL DE LA MARINE ET DES HABITANS.
Ed. L'HOTE,

TENANT le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance qu'il a tâché de mériter jusqu'à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$10, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. dîner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeuner,	0, 50
Diner,	0, 75
Table et logement par jour	1, 50
La table d'hôte au comptant.	
Déjeuner,	0, 50
Diner,	0, 75

11 fév—15

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions:		
Pension, pour 10 mois,		$300
Demi-pension,	do.	200
Externat,	do.	100
Blanchissage,	do. (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre		30
Piano,	do.	21
Chant,	do.	21
Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de brodure, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, un entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timballe d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (où M. L. en a fourni à la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront fortuellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boite contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3. 25 fév—30

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé **HARRY**, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.
30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par
HARRISON, BROWN & CO.
9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,
9 fév No. 77, rue de la Levée.

EXCHANGE ON FRANCE, by J MAGER.
jan 22

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, la négresse **LORISE**, se disant appartenir à M. Sérisée, et le nègre **ROBERT**, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geole et d'insertion.
11 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

400 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par
28 janv FOSTER & HUTTON

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO,
19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boucauts de fil de carets assortis.
19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour *femmes*, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantouffles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée.

VIN DE CANARIE.—60 pipes, 30 demi pipes et 300 quarts de tonneaux de vin de Canari, marqué de Cogswell, en déchargement du brick Dr. Franklin, de la Grande Canarie, (ayant droit au drawback) à vendre par
THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No 41.

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèque spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Balloc comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, sur un terrain situé en cette ville, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les constructions qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition s'ils en ont; à ce que les dites hypothèques soient radiées et annulées.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12 février 1833.

Signé A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
G. EUSTIS,
14 fév—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, *savoir*: le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses *sécurités*; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5249, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur, A. B. ROMAN.
30 jan—30 GEO. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Succession de feu Balthazard Dusuau.—Mardi, 26 mars prochain, et les jours suivans, j'exposerai en vente publique, sur l'habitation de feu Baltazard Dusuau, situé en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la Nelle.-Orléans, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession.

1°. **UNE HABITATION** située en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant perpendiculairement dix-neuf arpens et vingt-huit toises de face au dit fleuve, et les lignes fermantes de 13 degrés 18 minutes et trente secondes, sur une profondeur de quarante arpens—bornée d'un côté par la propriété de MM. Eugène Fortier & Co., et de l'autre par celle de M. Joseph Dusuau.

2°. **92 ESCLAVES DES DEUX SEXES**, au nombre desquels se trouvent des esclaves d'un grand talent, tels que: raffineurs, laboureurs, charretiers, domestiques, blanchisseuses, cuisinières, &a. &a., savoir:

LUNDI, âgé de 45 ans; **DOMINIQUE**, de 40 ans; **DIMANCHE**, de 45; **HENRY**, de 38; **FRANCOIS**, de 60; **GABRIEL**, de 31; **JACQUES**, de 50; **JEAN**, de 40, **LAURENT DEBOULE**, de 50; **GAIDE**, de 35; **GOLAS**, de 48; **MAGLOIRE**, de 70; **TONNY**, de 50; **FIGARO**, de 45; **GABRIEL**, de 42; **JOHN NELSON**, de 28; **JOSEPH**, de 26; **LAURENT**, de 50; **AUGUSTE**, de 45; **FRANCOIS MULATRE**, de —; **VALERE**, de 45; **VALENTIN**, de 45; **JANVIER**, de 25; **AUGUSTE**, de 22; **JOHN BULL** alias **MICHEL**, de 22; **PARIS**, de 22; **FRANCOIS**, de 68; **MICHEL**, de 23; **VALERY**, de 21; **PANQUE**, de 21; **BASILE**, de 23; **LAURENT**, de 19; **BARTHELEMY**, de 18; **LAPIN**, de 16; **CELESTIN**, de 16. **JOHN**, de 26; **PETER**, de 35; **IRAM**, de 22; **ILLY**, de 20; **B.SAM**, de 20; **BEN**, de 20; **CHENEAU**, de 10; **SALOMON** de 28; **NANETTE**, de 40; avec ses enfans nommé **VIRGIL**, de 7 ans, **LOUISE**, de 4 ans, **MANETTE**, de 2 ans et **SERAPHINE**, de 6 mois **ELEONORE**, de 56, **MARIE**, de 48; avec ses enfans nommés **COFFY**; de 7 et **PHILIPPE**, de 5; **CELESTINE**, de 16; **MARGUERITE**, de 25 et ses enfans **ROSETTE**, de 9 et **VINCENT**, de 4; **SOPHIE**, de 45; **PRUDENCE**, de 40; **MARIANNE**, de 45; **TOINETTE**, de 30; **VICTORINE**, de 45; **SUZANNE**, de 30 et son enfant nommé **ANTOINE**, de 7; **GERTRUDE**, de 25 et son enfant nommé ——, d'un an; **HENRIETTE**, de 45 et ses enfans nommés **BABE**, de 7 et **HELOISE**, de 3; **PAULINE**, de 23 et ses enfans nommés **JEANNETTE**, de 7; **VIRGINIE**, de 3 et **JOE**, de 4 mois; **JOSEPHINE**, de 23 et son enfant **FRANCOIS**, de 4; **CAROLINE**, de 23 et son enfant ——, de 10 mois; **MARIE-THERESE**, de 19; **MARICA**, de 19 et son enfant d'un an, **AJOUA**, de 50; **ANTOINE**, 76, **JEAN-LOUIS**, de 45, **ALEXIS**, de 28; **ISIDORE**, de 18, **AZENOON**, de 15; **BASTIEN**, de 12 ans, **NARCISSE**, de 10; **POUPONNE**, de 35; **BEN**, de 4 et **ANDERSON**, de 15 mois; **CATICHE** de 18; **ARSENE**, de 18.

3°. Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &a.

Aussi—Trente **ACTIONS** de la Banque de la Louisiane, et dix **ACTIONS** de la Compagnie de Barataria et de La Fourche.

Les conditions de la vente sont: L'habitation payable dans 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les esclaves à 1 et 2 ans.

Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c. pour toute somme n'excédant pas cent 100 piastres comptant, et pour toute somme excédant 100 piastres un an de crédit.

Pour l'habitation il sera fourni des billets endossés à satisfaction et payables le 1er. de mai des années 1834, 1835 et 1836, pour les esclaves des billets payables le 1er. de mai des années 1834 et 1835, portant hypothèque jusqu'à final paiement; et pour les effets mobiliers, au-dessus de la somme de 100 piastres en billets endossés à satisfaction et payables le 1er. mai, 1834.

Paroisse de Jefferson, le 19 février 1833.
20 fév—10,3ps (Signé) J. M. HARANG, juge.

PROPRIETE DE VALEUR.

A VENDRE.—Deux grands terrains d'encoignure situés à l'encoignure des rues Conti et des Marais, près du canal; cette propriété acquerrera bientôt une très grande valeur, vu que l'on bâtit tous les jours dans le voisinage. On peut en voir le plan et s'informer des conditions de la vente au bureau de propriété foncière d'Everitt, rue St. Louis, No. 13,—les conditions seront libérales.
27 février

JUSTIN DUREL se disposant à partir pour France au mois d'avril prochain, donnera à fort bon compte, les marchandises ci après, Manteaux drap et Mérinos brodés et unis, indiennes françaises, Chally, Popeline, Satin, Crêpe, Plumes et Fleurs, et de jolie fausse bijouterie, &c. &c. De plus, il vient de recevoir une partie de vin de Champagne mousseux, première qualité, qu'il offre à des termes très-avantageux. S'adresser à son magasin, en son sous la raison Venor Venrooten & co.; rue Royale, No. 156, vis-à-vis la Banque Consolidée.
13 fév—15.

VIN DE MARSEILLE, à vendre par J. Mager, aussi: en caisses, Gruau Larose, Champagne, Médoc, Frontignan do. 19 fév.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, fabrique de Campbell; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par
THOMSON & GRANT,
19 féa rue de la Vieille-Levée, No. 14.

MADAME FESSARD, ACCOUCHEUSE, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 8 fév—1m

AVIS.—Un célibataire, acclimaté, âgé de 40 ans, bachelier en philosophie et ex-régent de collège, demande à être précepteur. Versé dans la tenue des livres et correspondant en français et en anglais, il s'utiliserait plutôt en cette qualité. S'adresser au Rév. Manhaut, curé de l'Eglise des Ursulines, à la Nouvelle-Orléans.
8 fév—1m.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.
Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 89.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE JEFFERSON.—Cour des Preuves.—Succession de Francisco Mozo, il sera vendu par le juge soussigné, remplissant d'office les fonctions d'exécuteur, le mardi, 5 mars prochain, à l'heure de l'après-midi, à la cour de paroisse du faubourg Lafayette, les esclaves suivant savoir:

PRESCILLA, âgée d'environ 17 ans, et **GEORGE** d'environ 16 ans. Conditions de la vente, la moitié comptant, la balance à 4 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à paiement final.

Paroisse Jefferson, 30 janvier 1833.
30 janv—6,d30j J. M. HARANG, juge.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Fuentes et Co.* contre *leurs créanciers.*—La cession de biens des pétitionnaires étant acceptée par le bénéfice de leur créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une réunion des créanciers des dits pétitionnaires aura lieu au bureau de L. Caire, not. public, lundi, 4 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires des pétitionnaires et en même temps toutes procédures contre leurs personnes et leur biens seront.
20 fév—3 F. BUISSON, greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable Juge Maurian. *Joshua Winters contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, une réunion des créanciers du pétitionnaire, aura lieu chez Wm. Christy, notaire public, le 28 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps toutes procédure contre sa personne et ses biens seront suspendues. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
18 fév F. BUISSON, Dép. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable juge Chs. Maurian.—*Michel Maher, A. L. M. Damarin, Estevenel & Courvall* contre *Francis McMannus, pour une livraison forcée.*—Un ordre de sequestre est émis contre la propriété de Francis McMannus, qui sera trouvée dans cette paroisse. Une réunion des créanciers du dit McMannus, au bureau de Hugues Pédesclaux, notaire public, samedi le 23 Mars prochain, pour nommer des syndics, pour prendre possession de la propriété, à sequestrer et pour administrer les biens de l'insolvable, en général pour le bénéfice de ses créanciers; Benjn. E. Elliett, est nommé pour représenter le dit Francis McMannus, absent, et en même temps, il est ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit Francis McMannus, seront suspendues.
Par ordre de la cour,
23 fév F. BUISSON, D. Greffier.

RECEMMENT reçu.—Plusieurs caisses de Confitures de la Havane, par douze flacons bien assortis, et d'une belle grandeur. Aussi, quelques barils de Pâte et Gelée de Gouyave, en grandes et petites boîtes, nouvellement reçu et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, No. 24. [illegible] de Linon, excellentes Liqueurs, vingt damejannes Sirop Anisette de Bordeaux, Amandes lissées, Sirops assortis, vans, Dragées assorties, par caisses de sucre de la Havane, et autres articles relatifs à son état, qu'il vendra à plusieurs [illegible]
26 fév

AU BAZAR DE PARFUMS.
Rue Royale, No. 239.

D'APRES l'annonce de la vente pour le compte de la succession de L. Choisne, insérée dans plusieurs gazettes; beaucoup de personnes ont pu croire que l'établissement ci-dessus dénommé, dut être discontinué. Le soussigné croit convenable d'informer le public, qu'étant plus que jamais convaincu de l'avantage qu'offre un dépôt général de parfumeries pour cette ville, où l'on peut trouver en tout temps tous les articles de cette partie, ainsi que de l'utilité d'une fabrique de parfums pour les objets qu'il est fort difficile de conserver frais pendant les chaleurs de l'été; et d'après les encouragemens qu'il a reçus depuis la mort de son prédécesseur, il offre de remplir avec soin les ordres et commandes qui pourraient lui être faits pour la campagne, les autres états où l'étranger.

A vendre à la livre ou à l'once, les objets suivants très frais et de première qualité. Essence de Bergamothe; do. de Rose; do. de Lavande; do. de Carvi; do. de Thym; do. de Romarin; do. d'Anis Badiam; do. de Petit-grain ou Linette; do. Menthe Anglais très-fine; do. Neroly fine; do. de Persi; do. de Citron; eau de Rose; do. fleurs d'Orange; do. de Melisse spiritueuse, Iris de Florance en poudre très fraiche &c. &c.
15 fév. L. EVEN.

A LOUER.—Une résidence d'été, derrière la presse du bas située dans le faubourg Washington, le 4me. ilet de la rue St. Ferdinand, s'adresser à
22 février JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

ON desire acheter immédiatement une bonne chèvre laitière. S'adresser à
MEDELICE THOMAS,
25 fév rue de la Levée, No. 77

A VENDRE.—Deux Billards avec leurs accessoires. S'adresser à
25 fév MEDELICE THOMAS.

Marchandises convenables pour les marchés Mexicains.

UN grand et excellent assortiment de marchandises sèches anglaises et autres, ayant droit au drawback, à vendre par HARRISON, BROWN & CO,
25 fév rue Royale, No. 117.

A VENDRE par le soussigné, reçu par divers navires, vin en barriques, vieux Medoc cru supérieur; vin de Bordeaux, en barriques; vin blanc de Grave vieux, en tierçons de 35 gallons; do. en tierçons de 30 gallons, vieux Sauterne; vin en caisses de 12 bouteilles, cru très supérieur rouge; do. en caisses de 12 bouteilles vieux Margaux, Medoc do.; do. de Pauillac, Medoc rouge; do. de St. Estèphe Medoc; vin de Champagne en panier de 12 bouteilles; liqueur fine aux larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; anisette en paniers; bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier, et de 500; *trois caisses de peignes de cornes à retaper*, assortis; un moulin complet pour sucrerie; chaudières à sucre et gueules de fourneaux; 9 balles toile de Bretagne française, large et étroite, déposée dans les magasins de la douane, ayant droit au drawback.
25 fév J. B. LABATUT.

ECOLE DE TIR AU PISTOLET
Tenue par Ch. ANDRIEUX.

CHARLES ANDRIEUX, professeur et inventeur d'une méthode sûre pour tirer parfaitement à balle le pistolet, le fusil et la carabine; après avoir donné ses leçons pendant sept mois à New-York et Philadelphie, où la bonté de cette méthode a été reconnue tant par le peu de temps qu'il faut pour l'apprendre, que par l'avantage qu'elle offre de ne pas oublier *même* en ne la pratiquant pas; a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir dans cette ville une école de tir au pistolet.

Il fait tirer ses élèves de 25 à 30 pas (*indistinctement des deux mains*) et lorsqu'ils sont finis ils enlèvent un petit oiseau trois ou quatre fois de suite et les coups qui ne touchent pas sont au plus à deux ou trois pouces.

Ch. Andrieux s'engage envers ses élèves à leur faire atteindre le but dans 8 à 10 leçons de 20 minutes chaque, et à ne rien recevoir s'ils ne réussent pas.

Le prix des leçons est de $30, plus les coups de pistolets à raison de trente pour une gourde (*chaque élève patera en outre une gourde pour les poupées qu'il cassera au tir.*) Les personnes qui n'auront que quelques jours à rester dans cette ville et qui désireraient prendre leçons, peuvent également les prendre, le professeur leur garantit la réussite.

Ch. Andrieux demeure au-dessus du magasin de M. La. Mui, rue de Chartres No. 113, où on le trouvera.

Le tir est situé au chantier de MM. Lefèbre et A. Duret, près le bassin; les heures du tir sont le matin depuis 7 heures jusqu'à 8 heures et demi; de 11 heures à 2 heures et demi; le soir depuis 4 heures et demi à la nuit.

Ch. Andrieux pourra donner des leçons aux personnes qui ne voudront pas venir au tir lorsqu'elles seront au moins cinq ou six, et les élèves qui voudraient des heures particulières pour le tir s'entendront avec le professeur.

Il prévient le public qu'il a un très bel assortiment de pistolets et de fusils. 16 fév.—15.

VOITURES.—Reçues par le Louisville, l'Amélia, le New-York et autres arrivages. 8 gigs, 2 barouches, et d'autres articles semblables. Le soussigné tient constamment un assortiment complet de voitures de tout genre et d'une qualité supérieure. Le tout en vente comptant ou sur papier de ville, chez
W. WALTON.
16 fév Rue de la Douane No. 12

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné reçoit par le navire Alabama, un assortiment de graines de jardinage qui le met à même de remplir les demandes qu'on voudra bien lui adresser.
PRE. LEMOINE.
Rue Conti, No. 52, attenant à la Banque d'Orléans.
11 fév.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu James Rice Fitzgerald, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécutrice testamentaire du défunt, ne serait point homologué, et la dite exécutrice déchargée de ses fonctions. Par ordre de la cour.
22 fév J. B. D. VOISIN, *régister.*

CIGARRES.—300 demi-boites cigarres assortis, en magasin et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
22 février rue Royale, No. 117.

50 quarts de barils vin de Madère de Marseille, en magasin et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
22 fév rue Royale, No. 117.

A LOUER—Cette belle **PROPRIETE** ci-devant occupée par M. Antoine Abat, située à l'encoignure des rues Ursulines et Remparts. S'adresser à
DAVID OLIVIER,
11 fév—6 Rue Conti, No. 8[illegible]

A VENDRE.—2 caisses mousseline Suisse, unie do. brodee do. pour rideaux, s'adresser à
20 fév THEOD. NICOLET & CO.

M. JUETTE, rue St. Philippe, entre la Levée et la rue Condé, arrivant de France, offre à vendre un assortiment de marchandises françaises, telles que
Vin de Bordeaux rouge très-bon;
Vin de Bordeaux blanc en tierçon;
Vin d'Arjou, mousseux, de 1825 en paniers;
Vin de Champagne, de 1825;
Vin rouge et blanc, par caisse;
Guignolet d'Angers;
Sirop Groseille, franboisé; Maraschino;
Liqueurs assorties;
Fruits à l'eau-de-vie, prunes, poires, et cerises;
Sardines à l'huile; Fromage Gruyère, par meule;
Harricots de Soissons, en baril;
Gourgannes, do. Antilles;
Fusils de chasse, très-longs et garantis;
Pistolets de poche et de duel;
Ustensiles de chasse;
Cannes à épée et à sabre; Poignards;
Cirage anglais en boite, Fil à voile;
Mouchoirs de chollet en fil blanc et couleur;
Mouchoirs de batiste blancs; Batiste pour chemises;
Chemises de fil, pour hommes et pour femmes;
Toile à draps et à chemise;
Linge de table en fil et en coton damassé;
Nécessaire garnis, pour homme et pour femmes;
Coutil russe et toile grise pour pantalon,
Tapis de Bruxelles;
Collection de jolis paniers, charrettes et berceaux d'enfans;
Fausse bijouterie et dorures;
Ballets de crin, brosses à habits;
Bas de soie pour hommes et femmes;
Gants de soie en peau;
Souliers fourrés et brodequins pour femmes;
Sabots de bois;
Filets de pêche, épervié et carlé de soine;
Chapeaux feutre blanc;
Fleurets montés et non montés;
Masques et gants d'armes;
Faïence de Rouen, en gros et en détail, allant sur le feux;
Lassé, soie et fil;
Fleurs et bobechis artificielle;
Et mille autres objets qui ne sont point designés.
15 féb—15.

AVIS INTERESSANT.
THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES,
(ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

100 Caisses d'olives—50 caisses de vin de Chambertin, 1ère. qualité—50 do. do. Pomard, do. 50 barils de vin de Bordeaux, en vente chez
JULES LEBLANC,
6 fév No. 103, rue Royale.

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure: reçu par le Bordeaux, du Hâvre, et à vendre par les soussignés, 50 paniers vin de Champagne consistant en Aytaché 1825, Hautvillers 1825, de la marque de Jacquesons et fils
E. JOHNS et Co.
Rue de Chartres, No. 13, encoignure des rues du Camp à de la Commune.
18 fév.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 5 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Auguste Franchinaunt.

La goélette NEREIDE, de la Nouvelle-Orléans, avec ses agrès et apparaux.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régistre

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—[illegible] 5 mars 1833, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue [illegible], rue Delor, faubourg [illegible], pour compte de la succession de feu Jacob Schrager, 4 drays neufs et autres effets mobiliers.

Conditions: toute somme au-dessus de $130, payable comptant, et au-dessus de cette somme, trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la Cour.
18 fév J. B. VOISIN, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 7 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Hypolite Sicmeret, les esclaves suivans, savoir: un nègre nommé **BILL**, âgé d'environ 15 ans, et **JOHN**, âgé d'environ 20 ans.

Conditions: moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de G. R. Stringer, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 6 fév

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi 5 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu James Witherow:

Le nègre esclave nommé John Bull, âgé de vingt-sept ans.

Conditions—Moitié comptant, et le reste en un billet à six mois, endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
31 jan MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 5 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu *Ventura Poy*, un TERRAIN situé dans le faubourg Marigny, rue des bons Enfants, mesurant 50 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, faisant partie du lot No. 91 de l'Ilet No. 18, et borné d'un côté par les lots No. 89 et 90, et de l'autre côté par le reste du dit lot No. 91, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég. des Test.

N.B. L'acte de vente sera passé par Hugues Pédesclaux notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 jan.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 5 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Soulas, les esclaves ci-après décrits, savoir:

PHILONISE, négresse, âgée d'environ 38 ans, avec son enfant Eugène, âgé de neuf ans.

GUSTAVE, mulâtre, âgé d'environ 14 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
4 fév MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Jeudi, 7 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu William H. Ireland, les esclaves suivans savoir:

HAYES alias Tom, nègre âgé d'environ 15 ans.
GEORGE, nègre âgé d'environ 16 ans.
TOM alias Thomas âgé d'environ 16 ans.

Conditions—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. Pédesclaux not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 fév

VENTE PAR LE MARSHAL.

W. C. Chaweck contre Chs. Fredericks

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 9 mars, à 4 heures, sur les lieux, rue St. Charles, derrière le théâtre américain, un petit appenti et une partie de bois de charpente, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 fév L. DAUNOY, marshal.

Melle. Tolote Destrée contre F. Egan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'hon. C. Gayarré, juge président, de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, le 7 mars, à 4 heures, au principal, différent meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
21 fév L. DAUNOY, marshal.

Joaquin Fierce contre J. et P. Puch.

EN vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 25 mars prochain, à midi, au Café Hewlett, une Esclave nommée ANNY, saisie dans l'affaire ci-dessus.
21 fév L. DAUNOY, marshal.

Wm. Cotton contre Armand et Amélie Laboste, héritiers de Mélanie Drouet.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, Vendredi 8 Mars, à 4 heures, au principal, différens meubles saisis dans la demande ci-dessus.
21 fév. L. DAUNOY marshall.

Le maire et aldermen de la Nouvelle-Orléans contre James Hopkins.

EN VERTU de deux alias fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Preval, juge associé de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, jeudi, 21 mars, à midi, au café Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain situé dans le rue Condé entre les rues Ursulines et de la Caserne, mesurant 60 pieds de face sur 200 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. 18 fév. L. DAUNOY, Marshall.

George Aspuc contre Rascap.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 mars, à 4 heures, au numéro 83, rue Tchoupitoulas, 2 bancs à ouvrage, &c. et une partie de bois, saisie dans l'affaire ci-dessus.
18 fév L.S. DAUNOY, marshal.

Earl Clapp contre la goélette Ulysses, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 15 mars prochain, rue de Chartres et St. Louis, la goélette Ulysses, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus. [11 fev.] LOUIS DAUNOY, Marshal.

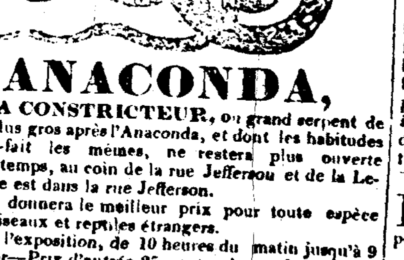

L'ANACONDA,

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

VENTE PAR LE SHERIFF.
David Adams contre Wm. Doherty.

PAR ordre de saisie à moi adressé par l'honorable la Cour du premier District judiciaire, il sera vendu comptant, à la cour de Paroisse de Jefferson, faubourg Lafayette, à l'heure de l'après-midi, le 8 mars prochain, un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, à environ 4 milles au dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant deux arpents de face sur la route publique, le long du bord du fleuve, sur 5 arpents de profondeur, à partir en direction parallèle de la ligne de la route la place éloignée de la rivière; le tout formant un parallélograme à angle droite, borné d'un côté par la propriété de C. F. Visinier, et de l'autre et par derrière par la plantation de L. C. Delery. Aussi, tout le terrain entre la dite route publique et le bord du fleuve, et non coupris dans la description cidessus; avec le droit à la battière nouvellement formée, ou qui le sera ci après, et les batisses et constructions, droits et privilèges appartenant à dite propriété. Pour payer et satisfaire à la demande du plaintiff.

Paroisse de Jefferson, 2 février.
4 fév JQUE. CHARBONNET, jr. Sheriff.

GINGAS, FILETS A MARINGOUINS, HABITS ET CHAPEAUX.—1 caisse de tabliers, gingas 4-4 de première qualité; 5 de filets à maringouins, simples de couleur croisée; 1 malle d'habits bleus, 1re. qualité; 40 caisses de chapeaux gris et noirs, à vendre par
THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & Co.
THOMAS TOBY.
Nou-Orléans, 1er. Janvier 1833. 3 janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la Bourse de Hewlett, le 20 mars prochain, à midi précis, d'ordre de la Cour du Premier district, et au nom de F. H. Fetitpain, syndic des créanciers de Juan Vivas, les propriétés ci-dessous désignées, abandonnés par lui à ses créanciers.

1o. **UN EMPLACEMENT** situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné sous le No. 256, formant l'encoignure de la place Washington et mesurant 60 pieds de face sur la rue des Grands Hommes et cent pieds sur celle des Français, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

2o. **UN TERRAIN** avec les édifices qui s'y trouvent dessus, situé rue Dauphine entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant trente quatre pieds de face, sur soixante de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme. Ve. Cornu, et de l'autre par celle de Suzanne Borée.

3o. Deux négresses, l'une nommé Suckney, âgée de 45 à 50 ans, et l'autre nommé Marie Joseph, âgée de 50 à 55 ans.

Conditions:—moitié comptant et l'autre moitié payable à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, aux frais des acquéreurs. 19 fév.

Terrains des rues St. Charles & Girod.
PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu Samedi, 9 mars prochain, à midi, au café de la Bourse, un terrain de grande valeur avec les constructions qui sont dessus, situé au coin des rues St. Charles et Girod; le terrain a 120 pieds de face sur la rue St. Charles et 160 pieds de face sur la rue Girod, (mesure française), les bâtisses qui sont dessus consistent en deux maisons en briques neuves, et une maison en bois, ayant face sur la rue St. Charles, le terrain sera divisé en 6 lots, conformément au plan qui sera exposé au café de la Bourse, dans peu de jours et auquel on réfère les personnes qui désirent acheter, pour une description plus détaillée de la propriété.

Conditions: 1-4 comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 26 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu à la bourse, jeudi, 14 mars prochain, les esclaves suivants, dont M. Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers, savoir:

FREDERICK, âgé de 19 ans, excellent garçon de buvette et domestique de maison.
ARCHY, âgé de 17 ans, do. do.
WILLIS, âgé de 14 ans, bon domestique de maison.
MELISSA, âgée de 12 ans do. s'est absentée une fois.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 4 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu lundi le 1er avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante dépendant de la succession de feu Balthazar Dusuau, savoir:

1°. **UN LOT DE TERRE** situé dans la ville de la Nelle.-Orléans, dans la rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital, ayant 34 pieds de face sur 90 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2°. **DEUX TERRAINS** situés au faubourg Lacourse, rue Tchoupitoulas, au coin de la Vieille Levée, dans l'ilet numéro 9, dont l'un fait partie d'un lot désigné sous le numéro 1, a 71 pied de face et est d'une forme irrégulière, et l'autre est désigné par le No. 2, et a 6 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et environ 6 pieds de face sur la rue des Religieuses, et cela parce qu'il traverse un ilet conformément à un plan des faubourgs de la banlieue supérieure de la Nelle. Orléans fait par Jacques Tanesse, voyer de la ville, et déposé au bureau de feu Michel de Armas, notaire public, par acte passé le 23 mai 1814, avec les bâtisses qui sont dessus.

3°. **UN TERRAIN** situé faubourg de l'Annonciation, entre les rues St. Jame et Dumaine, ilet No. 17, désigné par le No. 2, et ayant 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et 120 pieds de profondeur, selon le plan ci-dessus mentionné.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit les acheteurs devront donner des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public. 2[illegible] fév

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi 11 mars prochain, à la Bourse Hewlett, pour dissoudre une société.

1°. Une **HABITATION** établie en sucrerie, située dans la paroisse Assomption, sur la rive gauche du Bayou Lafourche à environ cinq lieues et demi du fleuve Mississippi, ayant 14 arpents de face plus ou moins au dit bayou sur une profondeur de 40 arpents, bornée à sa partie supérieure par M. Jean Arbonneau et à sa partie inférieure par [illegible], avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir: une sucrerie avec moulin en fer, cabanes à nègres, un hôpital, [illegible] maison de maître &c., de cette habitation sont exceptés deux arpents de terre de superficie qui appartiennent à Ferdinand Streck ou ses ayans cause, [illegible] de cette habitation [illegible] et au chauffage de ceux qui y habiteront.

2°. **40 ESCLAVES**, dont plusieurs [illegible] les charretiers [illegible]

Aussi: 38 actions de l'Association Consolidée assises sur cette habitation.

Conditions: L'habitation et les actions seront vendues ensemble à des conditions avantageuses qui seront connues au moment de la vente.

Les esclaves seront vendus séparément, à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Wm. Boswell not. pub.

N. B. On pourra traiter à l'amiable avant la vente, en s'adressant à M. Colson Jumonville, sur les lieux.
13 fév—9, ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse, dans et pour cette paroisse d'Orléans, en date du 13 février courant, il sera vendu, le samedi 16 mars prochain, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, les biens suivants, appartenant à la faillite de Rafael Perez et Francisco Genar, savoir:

1o. **CELESTE**, négresse, âgée d'environ 27 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse, et un peu repasseuse; domestique de maison, avec ses deux enfans Marianne, négritte, d'environ 3 ans, et Frederic, mulâtre, d'environ 2 ans.

2o. **HENRIETTE**, griffonne, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et un peu repasseuse.

3o. **HANNAH**, négresse, âgée d'environ 37 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et un peu repasseuse; domestique de maison.

4o. **CELESTINE**, négresse, âgée d'environ quinze ans, sachant faire un peu de tout, domestique de maison.

Conditions:—Six, douze et dix-huit mois de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude d'Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 fév—5,1ps

PAR ISAAC L. McCOY.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Bernard Lejeune contre ses créanciers.*—En vertu d'un ordre de l'honorable Chs. Maurian, juge, il sera vendu, mercredi, 6 mars prochain, à midi, au café de la Bourse; un TERRAIN de valeur, situé dans le fond du faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné sous le No. 25, sur le plan original fait par J. Pilié, voyer de la ville, en date du 6 février 1828, et déposé au bureau de C. Pollock, not. pub., le dit lot à 300 pieds de face sur la rue Jackson; et s'étend en profondeur jusqu'à la ligne Livaudais, sur laquelle il a 300 pieds 9 pouces, il est borné au-dessus par le No. 24, sur lequel il a 331 pieds 3 pouces; et au-dessous par le No. 28, sur lequel il a 309 pieds 5 pouces, mesure française, cette vente enfin aux risques de l'acquéreur, précédent faute d'avoir rempli les conditions de la vente. 15 fév.

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu au café de Hewlett, samedi, 22 mars, à midi, pour compte de la succession de feue Augustine Chabert.

UN TERRAIN situé dans le faubourg de l'Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Polymnie, et 125 pieds de profondeur, et désigné comme le lot 7, ilet 75.

Conditions: 1-4 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de de l'aquéreur.
22 fév

TOILE A DRAPS, convenable pour les marchés mexicains—79,000 yards toile coton écrue 4/4 des meilleures manufactures, en débarquement du navire Henry Thompson, de Boston, à vendre par
18 fév. LINCOLN et GREEN.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et cultures des os, rhumatismes syphiliques, la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutannées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

PLATRE DE PARIS ET CIMENT ROMAIN.—100 barils de platre de Paris et 50 barils de ciment Romain, en magasin et en vente chez
JAMES KAIN, & STROUD,
18 fév rue Bienville, No. 59.

518 SACS de café 1re. qualité, en débarquement du brick Leo, de la Havane,
2 balles de couvertures de Granier.
46 paniers de vin de Champagne. 20 boites do. do.
55 boites de Leoville vin rouge de Dinert, à vendre par
13 fév T. NICOLET & CO.